



République Française - Département de la Savoie

Arrondissement d'Albertville

Commune d'Aime-la-Plagne

Accusé de réception en préfecture  
073-200055762-20230309-DEL2023-021-DE  
Date de télétransmission : 17/03/2023  
Date de réception préfecture : 17/03/2023

### Conseil Municipal du 09 mars 2023

*L'an deux mille vingt-trois, le neuf mars à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Aime-la-Plagne, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Corine Maironi-Gonthier, Maire.*

<b>Conseillers en exercice :</b> 29	<b>Présents :</b> 24	<b>Votants :</b> 26
<b>Présents :</b> Georges Bouty - Bernadette Chamoussin - Franck Chenal - Hervé Chenu - Jean-Sylvain Costerg - Laurent Desbrini - Anthony Destaing - Jacques Duc - Sylviane Duchosal - Guy Ducognon - Camille Dutilly - Michel Genettaz - Isabelle Gostoli De Lima - Marie Latapie - Anne Le Mouëllic - Corine Maironi-Gonthier - Rose Paviet - André Pellicier - Laëtitia Rigonnet - Sabine Sellini - Lucien Spigarelli - Robert Traissard - Xavier Urbain - Pascal Valentin		
<b>Excusées :</b> Azélie Chenu (pouvoir à Jacques Duc) - Marie-Pierre Rebrassé - Amélie Viallet (pouvoir à Sylviane Duchosal)		
<b>Absents :</b> Marie Martinod - Charley Mingeon		
<b>Secrétaire de séance :</b> Anthony Destaing		
<b>Date de convocation :</b> 03 mars 2023		<b>Date de publication :</b> 17 mars 2023

#### **Délibération n°2023-021 - Modification du tableau des effectifs : création d'un poste dans le cadre d'emploi des agents de police municipale**

Madame le Maire expose à l'assemblée que la multiplication des missions liées à l'activité touristique hivernale et les animations estivales mobilisent maintenant le service de police municipale tout au long de l'année. Ce dernier doit donc se garantir d'un effectif suffisant pour assurer les missions qui lui sont confiées tout en respectant les cycles de travail.

Elle explique que dans ce contexte, l'absence prolongée d'un des agents permanents du service compromet son bon fonctionnement, car, compte-tenu de la particularité du cadre d'emploi de la police municipale et de l'armement de nos agents, ceux-ci ne peuvent être remplacés sur le long terme par des personnels contractuels.

Elle précise enfin que le service se trouvant actuellement dans ce cas de figure, il n'y a pas d'autre choix que d'envisager le recrutement d'un agent de police municipale supplémentaire pour assurer le bon fonctionnement du service.

Madame le Maire propose donc de créer un poste à temps complet dans le cadre d'emploi des agents de police municipale afin de procéder au recrutement d'un agent supplémentaire et ce dans les meilleurs délais.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :**

- **Approuve la création d'un poste dans le cadre d'emploi des agents de police municipale à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023**
- **Autorise Madame le Maire à procéder aux formalités administratives nécessaires au recrutement**
- **Dit que les crédits sont inscrits au budget primitif 2023**

AINSI DÉLIBÉRÉ

Le Maire,

Corine Maironi-Gonthier



Le secrétaire de séance,

Anthony Destaing

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification.